



A MON COLLÈGE (*)

Au R^{ev}. M. Charlebois, directeur du Collège Bourget

Liberté ! liberté ! dans mon âme, jamais,
Ce mot n'a résonné plus puissant, plus magique,
Qu'au jour où j'ai franchi ton auguste portique,
O mon *Alma Mater* ! pieux séjour de paix !

Comme un oiseau captif dont on ouvre la cage,
Je m'élançai, joyeux, loin de tes nobles murs,
Et de la mer du monde abordant le rivage,
Je contemplai ses flots aux séduisants murmurs.

Des parfums enivrants couraient sur les eaux calmes,
Que fendaient par milliers, allant à tous les vents,
Des barques festoyant qui glissaient sur des palmes,
Et qui jetaient dans l'air de mélodieux chants.

Le regard ébloui, l'âme affolée, éprise,
Je les suivis longtemps dans le brillant lointain,
Et déployant sa voile, au souffle de la brise,
Mon esquif prit le large aux refrains du matin.

Le ciel était si pur et l'onde si sereine,
Qu'il me tardait de voir disparaître les bords ;
La-bas, comme attiré par un chant de sirène,
Je voulais faire aussi vibrer mes gais accords.

Six ans se sont enfuis, depuis, qu'en ma folie,
J'ai quitté ton enceinte, ô mon *Alma Mater* !
Ma voile, en frémissant, attristée, affaiblie,
Au souffle du midi s'avance sur la mer.

J'ai vu plus d'un naufrage et plus d'une misère !
La tempête a souvent surexcité les flots ;
Les bruits qui m'enivraient, dans ma gaité première,
Se sont plus d'une fois perdus dans les sanglots.

J'ai vu flotter, déjà, plus d'une chère épave,
Portant des noms connus, des noms de joyeux gars,
Quand l'océan se calme, une vague les lave,
Mals l'écume aussitôt les cache à mes regards.

Ainsi que moi, hélas ! sur cette mer perfide,
Ils ont cherché des ports sans cesse fugitifs ;
Leur voile était trop large, et leur barque rapide
S'est brisée en laissant ses débris aux recifs.

Où vais-je, et quel destin me conduit à cette heure ?
Sous l'œil de l'Infini, je vogue au grés du vent ;
Peut-être est-il, là-bas, des lieux où nul ne pleure,
Des rivages fleuris où le bonheur m'attend.

Quels que soient les endroits où j'aie jeter l'ancre,
O mon collège aimé ! je tournerai vers toi
Mon cœur, que le souci dévore comme un chancre,
Mon amour qui voudrait revivre sous ton toit.

Rien ne pourra me rendre un rayon de ta joie,
Ta paix sereine et pure empreinte sur mes jours !
Ton grand dôme argenté qui, sous le ciel flamboie,
Ta montagne embaumée et tes chers alentours !

Les banquets somptueux que le monde nous donne
N'égaleront point ta table et tes humbles repas ;
Ses fêtes, aux grands bruits, que la foule, ivre, entonne,
N'ont point de tes congés les séduisants appas.

Quand je vais en tremblant—tu m'en donnes l'exemple—
M'agenouiller aux pieds de ses riches autels,
Je trouve que le Christ dans ton bien-humble temple
Détachait plus mon cœur de ses liens mortels.

Quand je vais attristé, cherchant la quiétude,
Pour consoler mon âme et calmer ses douleurs,
Je parcours, mais en vain, hélas ! la multitude,
Je n'y sens point l'amour de mes bons professeurs.

Que Dieu veuille sur toi, ô paisible retraite !
Que la jeunesse afflue en ton foyer sacré,
Et profitant longtemps des jours que je regrette
Elle croisse et s'épanche en ton sein vénéré.

M. J.-W. Poitras

(*) Poésie tirée du volume de M. J.-W. Poitras, intitulé *Refrains de Jeunesse*, actuellement sous presse.



UNION CATHOLIQUE ROMAINE DES CHEVALIERS DE SAINT JEAN-BAPTISTE



ERS la fin de 1885, il fut sérieusement question de fonder, à Montréal, une société devant porter le nom d'Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean-Baptiste. Cette union, composée de cinquante personnes désireuses de faire le bien et d'encourager l'agriculture, l'industrie, le commerce, les professions et les arts libéraux, le rapatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, etc., devait étendre ses ramifications par toute la province, en établissant des branches (commanderies) qui viendraient se greffer sur la commanderie mère (la Villemarie).

En octobre 1885, les promoteurs de cette nouvelle institution lancèrent la circulaire suivante :

« Montréal, octobre 1885.

« Monsieur,—Sous le nom d'Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean-Baptiste, une société puissante, calquée sur la forme extérieure de la société Saint-Vincent de Paul, est en voie d'organisation et compte déjà bon nombre d'affiliés dans la province de Québec. Des conférences, branches particulières se nomment *commanderies*. Les commanderies sont autant de groupes divers, composant chacun une association particulière, distincte et autonome, possédant son nom, ses règlements et ses officiers propres. Toutes les commanderies sont unies entre elles par un lien de *bons offices*, d'encouragement, de protection mutuelle, et sont placées sous l'administration générale d'un *prieuré* (conseil central), dont les officiers sont élus et choisis tous les ans par et parmi les délégués envoyés par toutes les commanderies affiliées à l'Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean-Baptiste, et réunies en *convention générale*, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre de la province de Québec. Cette convention générale est un véritable parlement fédéral en présence duquel, par ses délégués, chaque commanderie est admise à faire prendre en considération ses besoins et ses intérêts particuliers, ceux de ses membres dans la localité où elle est établie, ainsi que les ressources que cette localité peut offrir à la colonisation, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux professions libérales, aux diverses classes de métiers. Chaque commanderie est un petit parlement particulier qui s'emploie à protéger et à faire prospérer l'agriculture, l'industrie, le commerce, les professions et les arts libéraux, et les métiers divers dans la localité où elle se trouve.

« L'Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean-Baptiste n'est pas un parti, encore moins une faction. En matière politique, elle n'a pas de chef spécial, elle ne veut servir les intérêts d'aucune ambition personnelle. Elle ne reconnaît en matière religieuse, d'autre guide que l'autorité ecclésiastique. Le prieuré (conseil central) est un simple conseil d'administration générale et n'a pas d'autre pouvoir que celui de faire observer la constitution et les règlements modifiés, amendés, reconnus, adoptés par la convention générale de chaque année. De plus, comme il est dit plus haut, il est éligible tous les ans. Aussi, l'Union invite-t-elle les catholiques de toutes les races et de tous les partis politiques, dans la province de Québec, à organiser partout des commanderies, d'après la constitution déjà formulée, et en calculant sur cette constitution les règlements particuliers de ces commanderies. Ce sont toutes ces commanderies qui, l'an prochain, éliront le prieuré, par leurs délégués réunis en convention, et c'est parmi les délégués seuls que seront choisis les officiers devant composer le prieuré.

« Naturellement, monsieur, les bornes d'une circulaire ne nous permettent pas d'entrer dans tous les détails. Qu'ils nous suffise d'ajouter qu'une grande association catholique, analogue à la nôtre, hautement et puissamment patronnée, vient de s'établir en France, notamment à Paris, sous le nom d'Union du commerce et de l'industrie par paroisses, que nous sommes en correspondance intime avec l'un des deux directeurs de l'entreprise française, et que nous sommes fondés à dire que l'Union de France et l'Union de la province de Québec sont appelées à s'unir et à échanger entr'elles des services mutuels, pour le plus grand bien des hommes d'affaires et des classes agricoles et ouvrières des deux pays. Nous dirons aussi que nous sommes en échange d'excellents rapports avec une association du même genre existant aux Etats-Unis, et qui est sous la gouverne des évêques catholiques américains.

« Vous pouvez lire, monsieur, tous les détails désirables dans une forte brochure intitulée : *le Vrai progrès par l'union des catholiques*.

« Cette brochure contiendra la constitution et les règlements de l'Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean-Baptiste, une magnifique lettre, longuement explicative, de l'un des deux directeurs de l'Union française du commerce et de l'industrie par paroisses ; une lettre du secrétaire de la dernière convention annuelle des Canadiens-français de l'Etat de New-York, tenue à Roches-ter ; le programme-prospectus du journal *l'Alliance*, qui sera l'organe des chevaliers de Saint-Jean-Baptiste, et diverses études appropriées au sujet qui nous occupe...

« Veuillez agréer, monsieur, nos hommages respectueux et nous croire vos dévoués serviteurs :

« Philippe Masson, commandeur de la commanderie Villemarie n° 1 ; Henri Howison, vice-commandeur ; le notaire J. Chartrand, chevalier-secrétaire ; Jos.-M. Beauchamp, chevalier-assistant-secrétaire ; Georges Laurent, chevalier-trésorier ; E.-X. Langevin-Lacroix, chevalier-assistant-trésorier ; comité exécutif : chevaliers Edouard Contant et James Hoolahan.

Comme il est dit dans la circulaire ci-dessus, cette société devait être calquée sur les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, qui font tant de bien dans tous les lieux où elles sont établies ; de plus, elle ressemblait pour beaucoup, sous divers rapports, à l'Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean, fondée huit ans auparavant, aux Etats-Unis, dont elle s'était d'ailleurs emparée d'une partie des articles de sa constitution.

Le journal (*l'Alliance*) dont il est parlé ne vit pas le jour ; mais la brochure (*le Vrai progrès par l'union des catholiques*) a été publiée, et nous l'avons devant nous, en écrivant ces quelques lignes. Elle contient beaucoup de choses intéressantes : le programme de l'*Alliance*, la constitution de l'Union, etc.

Mais, avant de pousser plus loin ses travaux, l'Union adressa sa constitution et le programme de son journal à l'évêque de Montréal (Mgr Fabre) pour en recevoir l'approbation. En réponse à cet envoi, Mgr Fabre se contenta d'accuser réception du tout, par la voie de son secrétaire, sans donner aucune décision.

G. H. Hoolahan

(La fin au prochain numéro)

Tout le monde a toujours assez de force pour être méchant, et point assez pour être bon.

Pour découvrir un nouveau monde, il suffit de voyager d'un homme à l'autre

L'âme a trop de marques divines pour n'avoir que des destinées humaines. Pourquoi aurait-on représenté l'âme avec des ailes si elle ne devait pas s'envoler au ciel ?

La fierté du cœur est l'attribut des honnêtes gens ; la fierté des manières est celle des sots ; la fierté de la naissance et du rang est souvent celle des dupes.—PASQUIN.